

Je commencerai par regretter les **mauvaises conditions du travail en Commission des finances**. Une fois encore l'opposition ne dispose pas des informations nécessaires au bon fonctionnement de cette Commission.

1. nous ne disposons pas du rapport sur le BP 2010 sur lequel nous allons délibérer ce soir, nous n'avons donc que très peu d'informations,
2. et nous ne connaissons même pas l'existence de la délibération sur le vote des taux des contributions directes 2010. Elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la Commission des Finances et elle n'a même pas été évoquée, ce qui est regrettable lorsque vous parlez beaucoup de démocratie locale. Nous l'avons découverte lors de la réception des documents du Conseil. Cette délibération ne porte évidemment pas la mention de son visa en Commission des finances. Nous vous demandons donc d'en reporter la discussion à un prochain Conseil Municipal, ce qui peut se faire sans aucun préjudice pour que la mesure proposée, que nous voterons vraisemblablement, soit applicable sans aucun retard. Nous avons jusqu'au 31/03 pour le faire, voire jusqu'au 15/04.

Venons-en à l'examen du BP 2010.

1 - Je commencerai par le projet de baisse de la Taxe Foncière sur le Bâti.

Outre la question de son examen en Commission des Finances que je viens d'évoquer, cette décision montre la confiance que vous placez dans vos futures recettes fiscales, notamment celles liées à la **réforme de la taxe professionnelle**. **Vous admettez que cette réforme ne pénalisera pas la Ville**. L'inutile polémique sur ce point devrait donc cesser.

Cette baisse est une bonne mesure en soi. Je vous la réclame sans cesse, mais pas dans ces conditions. Je regrette d'abord que la décision de baisser le taux de Taxe Foncière sur le Bâti ait été prise par M. Asensi lors du premier Conseil communautaire le 9 janvier dernier. Ceci démontre bien que vous n'êtes que les simples gérants de la succursale du Député-maire de Tremblay-en-France, patron de la circonscription **politique** de la « Communauté d'agglo ».

Votre projet de BP 2010 montre à l'évidence que vous courez deux lièvres à la fois : la baisse des Recettes de fonctionnement et la hausse des Dépenses de fonctionnement. Structurellement **votre équilibre budgétaire est de plus en plus mauvais**. Vous minez les fondations de la maison et vous changez le papier-peint pour épater la galerie.

De Budget Primitif (*Primitif comme Prévisionnel*) à Budget Primitif les Dépenses de fonctionnement augmentent de 3,02% et les Recettes de Fonctionnement n'augmentent que de la moitié, soit 1,54%. Tout le monde comprend que lorsque les dépenses augmentent 2 fois plus vite que les recettes, ce n'est pas bon et que cela ne peut pas durer.

Bien évidemment il s'ensuit que le « **prélèvement** », c'est-à-dire l'excédent qu'il doit y avoir dans tout bon budget communal, entre les dépenses et les recettes baisse considérablement. M. Mejsak nous l'avait laissé, en 2001, à 3,9M€. Dès l'année suivante, en 2002, nous l'avons replacé au-dessus de la barre des 5 M€, à 5.535.000 € exactement. Pendant toute notre mandature nous l'avons maintenu au-dessus de 5 M€, sans jamais descendre en dessous de 5,3M€.

Vous avez pu maintenir cette situation en 2008 et 2009 grâce aux ressources que nous vous avons laissées, notamment avec la TVA générée par nos investissements. Le prélèvement était de 5,8 M€ en 2008, 5,6 M€ en 2009 et ce soir 4,8 M€ pour 2010. **Le budget s'enfoncé.**

Vous utilisez la méthode Coué pour indiquer dans le rapport que votre autofinancement est important et qu'il a un niveau supérieur à la moyenne des villes de même strate. Cela est écrit pour abuser la confiance de ceux qui vous écoutent. En fait la capacité d'autofinancement dégagée dans le BP est de 6.305.173 € en diminution par rapport à 2009 de 8,34%. L'équilibre budgétaire vacille. Le prélèvement et l'autofinancement baissent dangereusement ce qui accentue ce que l'on appelle l'effet ciseaux, c'est-à-dire la réduction progressive de vos marges de manœuvre.

Un mot maintenant de la dette et des charges financières. Vous nous indiquez que les charges financières et le capital de la dette, de la Ville baissent.

- 29.587.858,68 € au 31/12/2007,
- 28.865.930,95 € au 31/12/2008,
- 25.853.418,43 € au 31/12/2009 puisque vous avez remboursé un emprunt par anticipation, ce qui démontre à l'évidence que vous n'êtes pas tombée dans le gouffre financier de 43.797.000 € que vous dénonciez, de façon mensongère dans vos tracts électoraux en mars 2008. **La situation financière que nous vous avons laissée était très bonne, comme l'audit l'a par ailleurs démontré, mais vous en achevez maintenant l'épuisement.**

Nous sommes aujourd'hui sur une pente dangereuse. Le budget d'une Ville a son talon d'Achille. Ce sont les Dépenses de fonctionnement. Je reviendrai donc une fois encore sur les deux postes principaux de dépenses, que sont :

1. les charges à caractère général
2. les charges de personnel

1 - vous contiendrez vos **charges à caractère général**, disiez-vous lors du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) en indiquant une augmentation proche de 0%.

Vous inscrivez une somme inférieure de 1,7 % à celle du Compte Administratif provisoire 2009. Vous considérez avoir moins à payer en 2010 qu'en 2009. Comme je vous le disais le 16/12 dernier, c'est un pari qui me semble bien imprudent, même si vous transférez un certain nombre de charges sur d'autres lignes budgétaires ou si vous réalisez des économies qui peuvent avoir des effets pervers.

2 - vous contiendrez vos **charges de personnel** à 3% du réalisé hors dépenses nouvelles, nous disiez-vous le 16/12 dernier, que seraient :

- l'affectation du personnel des offices des restaurants scolaires
- et le projet de refonte du régime indemnitaire.

C'est une formulation qui ne permet pas d'y voir bien clair, d'autant que je doute que vous fournissiez le détail des chiffres nous permettant de contrôler la véracité de cette affirmation. Les charges de personnel seront globalisées et aucune analyse ne sera possible. Pour le moment, ce qui est certain c'est que vous augmentez les charges de personnel au Budget Primitif 2010 par rapport au Compte Administratif provisoire 2009 de 5,34% qui succèdent aux 6.55% d'augmentation de 2009 à 2008 et de 4.71% de 2008 à 2007. Depuis votre arrivée vous augmentez les charges de personnel de 5,53% en moyenne chaque année, alors que vous prétendez ne les augmenter que de 3%. Vous faites quasiment le double de vos prévisions. Ce qui est également certain c'est que de BP 2009 à BP 2010 vous les avez augmentées de 8,43%.

Dans les quelques données financières que vous nous communiquez le **poids des charges de personnel sur les Dépenses de fonctionnement est déjà très élevé**. Il est de 61,72%, pour le BP 2010 s'aggravant de 3,08% par rapport au ratio du rapport sur le BP 2009 qui indiquait une valeur de 58,64%. Ce taux est, en outre, nettement supérieur à celui de la moyenne nationale des villes de même strate : 56,70%, **soit 5% de plus**.

Vous mesurez donc bien, je l'espère, la **précarité de votre structure budgétaire et la démagogie de vos décisions**. Nous ne pouvons nous associer à cette déstructuration budgétaire qui ne nous annonce pas des matins qui chantent et nous voterons contre votre projet de BP 2010.

Pour ce qui est du projet de baisse du taux de la Taxe Foncière sur le Bâti je regrette que vous n'ayez pas pris cette décision plus tôt, dès votre arrivée, comme nous l'avons fait nous-mêmes en 2001, en baissant à la fois le taux de Taxe Foncière sur le Bâti et le taux de Taxe d'Habitation et non aujourd'hui puisqu'elle est inadaptée au 3^{ème} budget que vous nous présentez, dont vous avez dégradé la structure au fil des années. Je vais resituer la baisse des impôts que vous proposez ce soir dans l'ensemble de ce que paient les Villepintois, parce que ce ne sont pas les effets d'annonce qui les intéressent mais ce qu'ils paient et à qui.

Vous proposez une baisse de **3.73%** du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti, alors que nous l'avons baissé, nous-mêmes, pendant notre mandature, de 2001 à 2007, de **9%** alors que le Département l'augmentait de 25,31% et la Région de 46,48%.

Nous avons également baissé le taux de Taxe d'Habitation de 6,17% et vous vous ne le baissez pas, alors que le Département l'augmentait de 25,44%.

Pendant ce temps le Département et la Région matraquaient les taux d'imposition. Je rappelle la majoration des taux d'imposition réalisés par le Département et la Région de 1999 à 2009, c'est-à-dire, ces 10 dernières années :

- Pour la Taxe d'Habitation le Département l'a augmenté de 34,21%,
- Pour la Taxe sur le Foncier Bâti le Département l'a augmenté de 34,08% et la Région de 46,48%,
- Pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti le Département l'a augmenté de 34,11% et la Région de 46,67%.

Terminons-en par votre Plan Prévisionnel des Investissements (P.P.I.). Il serait souhaitable que le plan prévisionnel sur 4 ans évolue pour adapter les prévisions, mais ne se transforme pas d'une année sur l'autre. Il doit simplement être mis à jour, ajustant les dépenses et les recettes en fonction de ce qui a été réalisé.

Par exemple j'avais noté que pour le Centre de loisirs des Fontaines le précédent P.P.I. indiquait des dépenses totales pour 2.200.000 €, avec des recettes pour 440.000 €. Si les recettes ne changent pas les dépenses augmentent de 72% pour s'établir à 3.781.794 €. Ce n'est plus de l'ajustement et de la prévision, c'est un bouleversement complet. Il est vrai que le précédent P.P.I. s'arrêtait en 2012 et que vous prévoyez de finir le Centre de loisirs des Fontaines, au plus tôt, en 2013, puisque vous inscrivez pour 2013 des dépenses de 1.100.794 €.

Même remarque pour la crèche du Vert-Galant dont le montant passe de 2.000.000 € à 3.000.000 €, soit une augmentation des dépenses de 50%, sans augmentation des recettes.

La deuxième observation réside dans le montant total du P.P.I. qui augmente au total de 33,7%. Pour des recettes qui croissent seulement de 17,1%, la moitié seulement.

Enfin, parce qu'il est inutile de multiplier les exemples, je les mettrai à jour au fur et à mesure de nos débats, je voudrais souligner la recherche de l'exactitude dans vos prévisions. Un exemple vous prévoyez en 2011, je dis bien en 2011 des dépenses, pour l'éclairage public dans le Quartier « Pasteur / Mauriac » d'un montant de 68,69 €, là aussi je dis bien 68,69 € et ce n'est pas une erreur de frappe, c'est bien le montant que vous inscrivez le plus sérieusement du monde dans le PPI de la Ville. Était-ce vraiment nécessaire ?